

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 25 NOVEMBRE 2014

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 25 novembre 2014 à 13 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3 (motivée)
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4 (motivée)

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Règlements d'emprunt numéros 19-2003 et 193-2014, acceptation d'une offre.**
- 5) **Emprunt par billets d'un montant total de 588 800 \$, règlements d'emprunt 19-2003 et 193-2014.**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2014-11-4943

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Règlements d'emprunt numéros 19-2003 et 193-2014, acceptation d'une offre.

Résolution 2014-11-4944

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVON ROY, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins des Hauts-Boisés pour son emprunt par billets en date du 2 décembre 2014 au montant de 588 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 19-2003 et 193-2014. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

37 500 \$	2,88 %	2 décembre 2015
38 700 \$	2,88 %	2 décembre 2016
39 700 \$	2,88 %	2 décembre 2017
40 800 \$	2,88 %	2 décembre 2018
432 100 \$	2,88 %	2 décembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Emprunt par billets d'un montant total de 588 800 \$, règlements d'emprunt 19-2003 et 193-2014.

Résolution 2014-11-4945

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite emprunter par billet un montant total de 588 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
19-2003	101 200 \$
193-2014	275 000 \$
193-2014	212 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVAN TREMBLAY, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 588 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 19-2003 et 193-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 2 décembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	37 500 \$
2016	38 700 \$
2017	39 700 \$
2018	40 800 \$
2019	42 000 \$(à payer en 2019)
2019	390 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Cookshire-Eaton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 décembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 193-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2014-11-4946

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 13 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier